

DIMANCHE, JE VOTE !

ELECTIONS MUNICIPALES 2020



Ce dimanche 15 mars, les Français seront appelés aux urnes afin d'élire, partout en France, leur maire, figure populaire et respectée, ainsi que tous les conseillers municipaux et communautaires qui l'accompagneront pendant 6 ans.

L'élu local, c'est celui qui, en prise directe avec le quotidien de chaque citoyen, donne un lien à la fois immédiat et charnel.

C'est pourquoi **j'en appelle à votre mobilisation massive, en déposant votre enveloppe dans l'urne**, choisissant ainsi l'équipe qui assurera à votre commune un avenir serein et ambitieux.



NOUS APPELONS LA JEUNESSE DE FRANCE A FAIRE ENTENDRE SA VOIX

Il est plus que jamais temps, jeunesse de France, que tu te mobilises, pour ton pays, pour ta commune, pour ton avenir.

Tribune dans l'Opinion



> PROCURATION

Un électeur absent (mandant) peut choisir une personne (mandataire) pour voter à sa place le jour de l'élection municipale.

Mandataires et mandants doivent résider dans la même commune mais ne doivent pas forcément être inscrits dans le même bureau de vote.

COMMENT FAIRE :

- > demande à faire auprès du Commissariat de police, Brigade de Gendarmerie ou Tribunal d'Instance
- > s'y présenter avec une pièce d'identité
- > attention : 1 seul mandat établi en France par personne



> HYGIENE ET PROTECTION

Les communes ont reçu des instructions très strictes de la part de la Préfecture, pour limiter les risques de contamination dans les lieux de vote et rassurer les électeurs.

Avec l'application de ces mesures, **les lieux de vote seront des endroits protégés.** N'hésitez pas à aller voter, en toute sécurité.

LES DIFFERENTES MESURES :

- > distance d'un mètre entre les interlocuteurs
- > point d'eau à proximité pour le lavage de mains
- > mise à disposition de gel hydroalcoolique
- > mise à disposition de gants
- > mise à disposition de stylos "jetables"
- > isolements entrouverts et désinfectés tout au long de la journée



S'inscrire à la Newsletter